

## **ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)**

### **Assemblée générale**

### **Vingt-neuvième session ordinaire, 14 juin 2021**

### **(En mode distanciel)**

### **Rapport provisoire**

Président :	Jacques Rao
Vice-présidente :	Stamenka Uvalić-Trumbić
Rapporteur :	Georges Poussin
Scrutatrice :	Aimée Ravonison
Scrutateur :	Wolfgang Vollmann

#### **Point 1 : Ouverture de la session par le Président**

Le quorum n'étant pas atteint à 14 h 30, le Président de l'AAFU, Georges Kutukjian, ouvre la séance à 14 h 40. Il souligne l'importance de l'ordre du jour qui comporte, outre les points statutaires, le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'AAFU qui correspond au 75<sup>e</sup> de l'UNESCO et l'adoption d'amendements aux Statuts et au Règlement intérieur de l'AAFU.

#### **Point 2 : Élection du Bureau de l'Assemblée générale**

Le Président de l'AAFU présente les candidats : Jacques Rao comme Président, Stamenka Uvalić-Trumbić comme Vice-Présidente et Georges Poussin comme Rapporteur. Les trois candidats sont élus à l'unanimité, par acclamation.

Georges Kutukjian passe la présidence à Jacques Rao. Celui-ci adresse des remerciements. Il ajoute que cette année est aussi celle du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Francophonie. Il exprime une pensée toute particulière à l'égard des collègues décédés depuis la dernière assemblée et adresse, au nom de tous les participants, sa sympathie aux familles des défunts.

#### **Point 3 : Allocution de la Directrice générale ou de son Représentant**

La Directrice générale, Mme Audrey Azoulay, est représentée par le Directeur général adjoint, M. Xing Qu.

M. Xing Qu déclare qu'il est particulièrement heureux d'être présent à cette assemblée et de pouvoir s'adresser à elle au nom de la Directrice générale et en son nom propre. Il rappelle que cela fait trente années que l'AAFU continue de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres auprès de toutes les instances ainsi que de la CAM. Elle maintient les liens d'amitié et de solidarité des anciens fonctionnaires aussi bien entre eux qu'avec les fonctionnaires en activité. Chaque jour, par son travail, par sa détermination, l'AAFU continue de faire vivre le mandat de l'UNESCO dans toute sa diversité et œuvre à accomplir ses objectifs et poursuivre ses idéaux. En ces temps de pandémie, la présence de l'AAFU aux côtés des collègues et des anciens collègues a été plus que jamais essentielle. L'AAFU a été très active pour aider et orienter ses membres vers les services compétents durant cette période difficile et a également su s'adapter rapidement aux nouvelles technologies en renforçant la communication avec ses membres. Il tient ainsi à la remercier pour la contribution qu'elle apporte à cet égard. Il se

déclare très honoré d'être en présence de tant d'hommes et de femmes qui ont consacré une grande partie de leur vie à l'UNESCO. Leur retraite est pour beaucoup d'entre eux une ligne imaginaire puisqu'ils continuent de donner de leur temps et de leurs forces à l'Organisation. Il n'existe pas de frontière entre hier et maintenant dans leur rapport au monde, leurs prises de position, leur volonté d'être engagés aux côtés de l'Organisation. Les liens qui sont créés avec l'UNESCO ne se dénouent jamais. Ensemble et individuellement, les anciens fonctionnaires possèdent une expérience, une histoire et une mémoire qui sont irremplaçables. Par des liens indéfectibles, ils continuent à se passionner pour la marche en avant de l'Organisation. Le DDG dit qu'il est plein d'admiration pour cet engagement et ce dévouement et qu'il sait combien l'AAFU contribue au rayonnement de « notre si belle maison », à ses idéaux et ses valeurs qu'il faut sans cesse réitérer. Il se réjouit aussi que le Secrétariat s'associe avec l'AAFU à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'ancien Directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, au mois d'octobre, en reconnaissance du précieux héritage qu'il a laissé à la fin de son mandat, celui d'être audacieux pour continuer à agir collectivement afin de répondre ensemble aux enjeux planétaires. M. Wing Qu tient à saluer le haut niveau intellectuel de ces événements et leur importance pour aider à mieux faire connaître nos idées aujourd'hui et leurs résultats. Il conclut en disant qu'il a déjà constaté l'influence positive de l'AAFU sur les destinées de l'Organisation et qu'il souhaite qu'il en soit encore longtemps ainsi.

Le Président de séance remercie le Directeur général adjoint pour ses propos très chaleureux de soutien et d'amitié et il le prie de transmettre à la Directrice générale également les remerciements de l'AAFU. Le Président de l'AAFU ajoute ses remerciements pour la fidélité dont n'a eu cesse de faire preuve M. Xing Qu et il assure celui-ci de la collaboration que l'AAFU est disposée à apporter au Secrétariat pour la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'UNESCO lors de la prochaine Conférence générale.

**Point 4 : Élection des Scrutateurs**

Le Président de séance présente les candidats aux postes de Scrutateurs : Aimée Ravonison et Wolfgang Vollmann. Ceux-ci sont élus à l'unanimité par acclamation.

**Point 5 : Adoption de l'ordre du jour (doc.29A/1)**

Aucune demande d'adjonction à l'ordre du jour n'étant présentée, il est adopté tel quel à l'unanimité par acclamation.

**Point 6 : Approbation du Compte-rendu de la vingt-huitième session ordinaire (doc.29A/2)**

Ce Compte-rendu est adopté à l'unanimité par acclamation. Le Président de l'AAFU remercie particulièrement la Rapporteuse, Elizabeth Khawajkie, qui a beaucoup facilité le travail en établissant le Compte-rendu dans les deux langues.

**Point 7 : Présentation des candidats au Comité exécutif (doc.29A/3) et Point 13 : Résultat de l'élection de quatre membres au Comité exécutif**

Le Président de séance présente les candidats au Comité exécutif : Jens Boël, Neda Ferrier, Patrick Gallaud et Véréne Séret-Mukamusoni puis donne brièvement la parole à chacun d'eux. S'agissant tous de sortants, ils réitèrent leur attachement aux idéaux de l'UNESCO, à l'action de l'AAFU, et font état des projets qu'ils ont pu mener et souhaitent poursuivre.

Le nombre des candidats correspondant au nombre de postes à pourvoir, les quatre candidats sont immédiatement réélus à l'unanimité par acclamation. Leur mandat commencera le 1<sup>er</sup> juillet conformément au Règlement intérieur.

## **Point 8 : Rapport annuel du Comité exécutif**

### **a) Présentation du Rapport annuel (doc.29A/4)**

Le Président de l'AAFU précise d'abord que, bien que l'Assemblée de 2020 ait été réunie le 23 novembre de l'année, les travaux mentionnés s'arrêtaient au mois de mars, raison pour laquelle le Rapport présenté aujourd'hui couvre la période allant d'avril 2020 à mars 2021. Il précise que cette période a été difficile, la communication entre les membres du Comité exécutif n'ayant pu se dérouler qu'en distanciel. Cependant la participation a été intense, dix-huit réunions s'étant tenues, au lieu de neuf les années habituelles, afin de résoudre tous les problèmes et prendre les décisions nécessaires, notamment traiter des rapports avec la Caisse d'Assurance Maladie (CAM) et procéder au choix du prestataire de service (MSH) ainsi que régler les questions de fiscalité. Les permanences ont été très bien conduites. Il a fallu aussi assurer une présence auprès de la FAFICS. Il a été nécessaire de beaucoup travailler dans ce cadre car le Comité mixte des pensions, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, doit prendre des décisions en juillet 2021 concernant la gouvernance de ce Comité mixte, point capital pour les retraités de l'UNESCO, la question de la présence l'AAFU dans ladite gouvernance étant en jeu. Il conclut en soulignant la qualité exceptionnelle du Comité exécutif et de ses membres. Il remercie aussi tous les anciens qui ont apporté leur aide.

Le Président de séance demande ensuite aux autres membres du Comité exécutif de prendre la parole pour évoquer quelques points saillants du Rapport écrit, lui-même très complet.

### **Fiscalité et pensions**

Josiane Taillefer, Vice-présidente de l'AFFU, souligne que les questions de fiscalité et de pensions ont été très prenantes. Il a fallu être vite connecté et mettre en place des permanences. Les changements de cours du dollar ont créé beaucoup d'interrogations, chez certains anciens, la situation des ayant-droits survivants également. La question de la CSG-CRDS et celle de la gouvernance de la Caisse des pensions - déjà évoquée par le Président de l'AAFU - ont constitué de grandes préoccupations. La numérisation du certificat d'ayant-droit a soulevé des doutes sur son utilité. Il a fallu répondre à d'autres demandes plus habituelles comme la recherche de personnes ne recevant pas leur retraite et le suivi des déclarations d'impôt.

Vérène Séret-Mukamasoni indique que l'AFFU peut se féliciter du succès de la campagne mise en place fin 2020 pour obtenir l'exonération de la CSG-CRDS acquittée « à tort et à fonds perdus » -termes employés par le Conseil d'Etat- au titre du revenu foncier et du patrimoine des fonctionnaires de l'UNESCO et des autres Organisations internationales. La solidarité de ces organisations a pleinement fonctionné. Vérène Séret-Mukamasoni invite les collègues qui n'ont pas encore fait leur demande à saisir les services d'imposition pour réclamer le versement des intérêts moratoires de l'impôt acquitté à tort pour 2017, 2018 et 2019. Elle précise qu'un prélèvement de 7,5% sur le revenu foncier et de patrimoine est maintenu par l'Etat français au titre d'un impôt de solidarité qu'il faudra continuer d'acquitter. Toutefois, les collègues du CERN ont fait appel de la décision du Conseil d'Etat sur ce point. D'autres questions ont encore été traitées.

Josiane Taillefer et Véréne Séret-Mukamusoni remercient beaucoup les collègues qui ont apporté leur concours dans ces domaines. Plusieurs d'entre eux sont mentionnés ainsi que le bon travail en équipe.

### **Questions sociales**

Odile Blondy souligne que le but des permanences qu'elle tient le lundi après-midi est de maintenir le lien social de la communauté des anciens et de faciliter la vie en France de ceux-ci après la cessation de leur vie professionnelle. Il s'agit en particulier de les informer et les guider dans leurs démarches avec la France, par exemple lorsque les anciens décident de faire valoir leurs droits aux retraites françaises ou européennes dans le cadre des conventions ou pour l'obtention d'une carte vitale, l'affiliation à une mutuelle complémentaire ce qu'il convient de faire en temps opportun. Beaucoup de demandes ont été en lien avec la dépendance, le maintien à domicile, la recherche de places en EHPAD, le retour auprès des familles. Odile Blondy a aussi incité les collègues à réfléchir à la transmission de leur patrimoine en consultant un notaire et, pour ceux qui n'ont pas de famille en France, à désigner une personne de confiance en cas d'hospitalisation ou à faire établir un mandat de protection future par la personne de leur choix en cas de mise sous tutelle. La reprise de sessions d'information par le notaire de l'UNESCO est envisagée.

### **Activités culturelles et de loisir**

Josette Erfan, Secrétaire générale de l'AAFU, en complément des informations contenues dans le Rapport, remercie les deux guides conférencières qui, impactées par la fermeture des musées, ont tout fait pour organiser des visioconférences, formule qui se poursuivra à l'avenir pour permettre à tous ceux qui ne le peuvent pas physiquement de profiter de la vie culturelle de Paris. Le confinement a empêché la poursuite des cours de Tai Chi. Ceux-ci reprendront à la rentrée si la salle des sports est de nouveau à disposition. La plus grande déception durant la pandémie a été l'impossibilité d'organiser le déjeuner de fin d'année. L'espoir existe pour 2021.

### **Club *Un auteur, une œuvre, une heure***

Patrick Gallaud, Vice-président de l'AAFU, indique que pendant la pandémie, le Club a tenu à garder le lien entre les membres en diffusant, par envoi direct dans les boîtes mail et sur le site Internet, quatre lettres donnant des idées de lecture. Lors du deuxième confinement, un autre format a été adopté avec l'application Zoom. Il s'agit de la reprise du système expérimenté en 2019, la rencontre avec un auteur autour d'un de ses livres, durant une heure. Comme indiqué dans le Rapport, le premier invité a été Thomas Gomart, Directeur de l'Institut français pour les relations internationales (IFRI). Le suivant a été Francis Rocard, point focal au Centre national d'études spatiales (CNES) pour les relations avec Mars. Une dernière séance aura lieu avant l'été. A la rentrée, ces échanges avec les auteurs et leurs livres devraient reprendre en présentiel mais le compte-rendu vidéo de chacune des rencontres figurera normalement sur le site web avec l'intégralité des débats. Patrick Gallaud invite tous les membres à faire part de leurs suggestions quant au choix des auteurs et des ouvrages.

### **Club *Mémoire et Avenir***

Neda Ferrier, complétant les informations données dans le Rapport, précise que, tout au long de la crise sanitaire, le Club a poursuivi ses entretiens virtuels. Il a été possible de suivre l'actualité de près et même de gagner de nouveaux publics. Plusieurs entretiens ont eu trait aux aléas du multilatéralisme. L'inauguration d'une nouvelle administration aux Etats-Unis a

également été l'occasion d'entendre des universitaires américains plaider pour un retour des Etats-Unis à l'UNESCO. C'est ainsi que le Professeur Aaron Benavot de l'Université d'Albany-SUNY et Judith Eaton, Présidente d'honneur du Council for Higher Education Accreditation (CHEA) ont répondu, depuis New-York et Washington, aux questions d'Alexandra Draxler et Stamenka Uvalić-Trumbić. Lakhdar Brahimi, ancien ministre des Affaires étrangères d'Algérie et Représentant du Secrétaire général de l'ONU dans de nombreux pays en conflit, s'est entretenu avec Georges Kutukdjian. Enfin, Stamenka Uvalić-Trumbić, Vice-Présidente du Club a pu interroger Peter Okebukola, professeur à l'Université d'Etat de Lagos au Nigeria, sur les attentes du Continent africain à l'égard de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui se tiendra en octobre 2021 à Barcelone. Sur le site de l'AAFU figure la dernière vidéo en date, réalisée par Alexandra Draxler avec Manos Antoninis, Directeur du Rapport mondial de suivi de l'éducation. De manière générale, on trouve sur le site : une note introductive, une biographie succincte des intervenants et un lien vers la vidéo de l'entretien. En outre, les entretiens sont diffusés pour la plupart sur le site Intranet de l'UNESCO et repris sous forme synthétique dans la revue *Lien*. Le Club compte sur les retours et les contributions des membres pour poursuivre ces échanges entre fonctionnaires retraités et actifs.

### **Relations avec la Caisse d'Assurance-Maladie (CAM)**

Christine Bruyère, Trésorière de l'AAFU, indique que le Président de l'Association et elle-même maintiennent des relations étroites avec le Secrétariat de la CAM et MSH International en intervenant auprès d'eux pour obtenir la résolution de certains cas. Georges Kutukjian est représentant de l'AAFU au Conseil de gestion de la CAM, Christine Bruyère en est membre élue avec Hans d'Orville pour suppléant, ce qui favorise une action de l'intérieur. Il a fallu être très actif pour obtenir collectivement et trop souvent individuellement le vaccin contre la COVID. Georges Kutukjian et Christine Bruyère travaillent actuellement sur la question de l'obtention du QR Code pour avoir le passe sanitaire permettant de voyager. Une circulaire vient d'être diffusée indiquant l'état de la question et aidant à comprendre les démarches à effectuer.

### **Promotion et adhésion**

Christine Bruyère précise que le pôle portant sur les adhésions est très rodé et fonctionne très bien. Le pôle pour la promotion, de création plus récente, cherche surtout à trouver une solution pérenne pour faire connaître l'AAFU auprès des futurs retraités de l'UNESCO, la réunion organisée au départ des fonctionnaires en activité, à laquelle participait l'AAFU, n'existant plus depuis longtemps. Outre l'intervention du Président de l'AAFU diffusée sur l'Intranet, il a été possible d'obtenir de l'Administration qu'elle fasse connaître à l'AAFU les noms des futurs retraités mais cette décision est trop récente pour pouvoir en évaluer d'ores et déjà l'impact.

### **La revue *Lien***

En complément du Rapport, Monique Couratier déclare qu'elle se réjouit de pouvoir continuer à diffuser la revue sous forme papier en plus de la version numérique qui paraît quelque temps avant la version imprimée. Elle demande à tous ceux qui ne souhaiteraient plus recevoir cette version traditionnelle de le faire savoir mais elle constate que beaucoup lui sont encore attachés, ceux des plus âgés notamment qui ne sont pas équipés d'outils numériques. Dans cet esprit, il lui semble particulièrement important de publier, en plus des articles relatifs à la vie culturelle, des synthèses de décisions concernant par exemple les pensions ou la CAM, la vaccination etc. Monique Couratier signale que le prochain numéro est en préparation et sera publié au cours de l'été. Elle remercie vivement les collègues qui participent à la réalisation technique de la revue.

## **Le site Internet**

Patrick Gallaud précise que le site a été entièrement repensé pour ne pas être qu'un instrument d'information mais aussi de culture et d'ouverture sur l'extérieur, en particulier grâce à deux nouvelles rubriques : *L'UNESCO a 75 ans*, consacrée aux ouvrages dédiés à l'UNESCO, ses grandes heures, ses grands programmes, ses idées, son architecture, et *Bibliothèque de l'AAFU* portant sur toutes les publications de l'AAFU depuis sa création, avec deux sous-sections: la collection *Anciens Directeurs généraux de l'UNESCO* et *Cahiers d'histoire* sur les grands projets de l'Organisation. Ces rubriques figurent en anglais et en français. Patrick Gallaud souligne aussi qu'en bas du site on trouve les trois dernières nouvelles de l'UNESCO. Enfin, il indique que des liens existent avec le site de l'UNESCO et celui de la FAFICS.

### **b) Discussion générale**

Aucune question n'est posée.

### **c) Approbation du Rapport**

Le Rapport est adopté à l'unanimité par acclamation.

## **Point 9 : Rapport de la Trésorière pour 2019 et 2020 (doc.29A/5a)**

Christine Bruyère rappelle qu'en raison des confinements, les Commissaires aux comptes n'avaient pas pu se réunir en 2020, ce qui ne leur a été possible que lorsqu'il a été mis fin à la limitation de déplacement à dix kilomètres du domicile. Les comptes pour 2019 et 2020 ont donc été examinés cette année.

La Trésorière évoque d'abord les recettes et les dépenses pour 2019. Le solde positif de 9000 Euros est principalement dû au fait que le poste dépenses de *Lien* a été moins important, ce qui se produit un an sur deux compte-tenu des dates de parution des numéros. D'autre part, au début de 2019, la paye a été externalisée ainsi que toutes les dépenses y afférant en laissant à des spécialistes la gestion de l'URSSAF et autres organismes, cela étant surtout motivé par le démarrage de la retenue à la source des impôts des salariés. Le coût est très peu élevé pour des tâches compliquées qui demandent une compétence particulière.

S'agissant du compte de solidarité séparé, il n'y a pas eu de demandes d'aides et, en conséquence, les contributions reçues ont été emmagasinées.

Josette Erfan intervient ensuite pour le compte AAFU Loisirs, lui aussi distinct. En 2019, débit et crédit ont été équilibrés. Les dépenses ont été couvertes par les recettes des visites et du Tai Chi.

Pour 2020, comme le précise Christine Bruyère, les comptes montrent encore un solde positif de 8000 Euros. Il n'y a pas eu à couvrir de missions en raison du confinement. Cependant, en début d'année, le bureau de la FAFICS a eu lieu à Paris et, comme il est de coutume, ses membres ont été invités au restaurant par le Président de l'organisation hôte, à savoir l'AAFU, pour un coût de 1000 Euros. Les dépenses relatives à *Lien* ont été plus importantes comme expliqué précédemment. En revanche, les cotisations et les contributions volontaires ont été plus élevées que l'année précédente de 2000 Euros.

S'agissant du compte de solidarité, la situation a été semblable à celle de 2019.

Josette Erfan indique, pour le compte AAFU Loisirs 2020, que quelques visites ont pu avoir lieu engendrant des dépenses et des recettes. Il y a eu certains frais bancaires pour le

fonctionnement du compte. Le solde en fin d'année est sensiblement le même que celui de l'année précédente. Il est important de disposer ainsi d'un fonds de roulement permettant de prévoir les voyages à venir.

Une participante demande s'il est possible d'indiquer le nombre actuel des membres de l'AAFU. La Trésorière répond 1200, tout en précisant que ce nombre est un peu approximatif en raison de celui des membres à vie qui fluctue inévitablement.

### **Rapport des Commissaires aux comptes pour 2019 et 2020 (doc.29A/5b)**

Le Président de séance fait observer que les Commissaires ont validé les comptes des deux années avec des commentaires élogieux.

#### **a) Quidus**

Les Rapports sont approuvés à l'unanimité par acclamation et quitus est donné à la Trésorière.

#### **b) Budget prévisionnel pour 2022 (doc.29A/6)**

Christine Bruyère rappelle le caractère toujours indicatif d'un budget prévisionnel. Elle estime que les frais généraux seront du même ordre que lors des années antérieures et que le nombre des cotisations et celui des contributions volontaires devrait être stable. Le projet proposé est de 42 800 Euros.

Ce Budget Prévisionnel est approuvé à l'unanimité par acclamation.

### **Point 10 : 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'AAFU**

Josiane Taillefer présente ce point en rappelant le parcours de l'AAFU, de sa création à aujourd'hui. Elle considère que l'AAFU est arrivée à un point de maturité. Sans faire un historique exhaustif, la Vice-Présidente évoque les principales étapes et les réalisations les plus marquantes « d'une aventure réussie » dont le but toujours actuel a été dès l'origine de développer la solidarité entre les fonctionnaires retraités et entre ceux-ci et les fonctionnaires en activité. En outre, l'AAFU depuis la mise en place du Groupe Miollis remplit de plus en plus un rôle de réflexion et de transmission de la mémoire, au service de l'Organisation et de ses idéaux. Elle contribue aux hommages rendus aux anciens directeurs généraux. Josiane Taillefer fait à cet égard mention de celui destiné à M. Amadou Mahtar M'Bow pour ses cent ans qui aura lieu le 25 octobre prochain. La Vice-Présidente évoque enfin l'évolution des moyens avec l'usage des nouvelles technologies et le travail des différentes Commissions et des Clubs.

Un participant intervient pour suggérer que cet exposé, très complet et applaudi par l'assistance, soit reproduit dans *LIEN*. Le Président de séance approuve la proposition et indique que cet exposé sera aussi mentionné dans le Rapport de l'Assemblée générale et qu'il figurera intégralement sur le site.

Le Président de séance évoque ensuite l'hommage aux fonctionnaires internationaux passés et présents adopté le 9 décembre 2020 par la Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux en soulignant que ce texte a été initié et conçu par l'AAFU qui l'a proposé à la FAFICS puis adopté dans sa version finale à l'unanimité et par acclamation. Il a été demandé qu'une lecture en soit faite prochainement devant l'Assemblée générale des Nations-Unies. Georges Kutukjian a fait lui-même cette lecture à la 210<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Jacques Rao souligne que la déclaration propose en particulier de célébrer le 11 avril de chaque année une Journée internationale des fonctionnaires internationaux.

Le Président de l'AAFU ajoute que le premier rédacteur a été Jacques Rao qu'il remercie et félicite. Il explique que la date du 11 avril a été choisie pour la Journée internationale proposée parce qu'elle correspond à la date de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice donné en 1946 dans l'affaire Bernadotte qui contient la définition toujours en vigueur de ce qu'est un fonctionnaire international. Définition très utile car très large. Georges Kutukjian fait ensuite lecture du texte de l'hommage.

Le Président de séance propose que l'Assemblée exprime toute sa satisfaction à l'égard de ce texte, ce qui est fait.

**Point 11 : Adoption des amendements aux Statuts et Règlement intérieur de l'AAFU (doc.29A/7)**

Le Président de séance rappelle que les Statuts et le Règlement intérieur dans leur version actuelle datent de 2016. Les modifications proposées sont affichées en jaune sur l'écran. Pour l'essentiel, il s'agit d'ajouts notamment pour permettre la tenue de sessions en mode virtuel ou en mode hybride. Il y a aussi des changements d'ordre technique et des adaptations de langage, des coquilles à corriger.

Le projet de révision est présenté par le Président de l'AAFU qui souligne que le mandat de revoir ces Statuts et ce Règlement intérieur avait été donné au Comité exécutif par la précédente Assemblée générale. Il confirme les raisons essentielles indiquées par le Président de séance et insiste notamment sur la demande exprimée par les collègues résidant hors de France que le mode distanciel ou le mode hybride soit autant que possible favorisé lors des sessions.

**Amendements aux Statuts**

**Article III : Relations avec l'UNESCO**

L'amendement consiste en l'ajout du sigle CAM entre parenthèses et en la mise en toutes lettres du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU).

**Article VI : Membres et membres associés**

Il s'agit d'indiquer **à l'alinéa 6** que Tous les adhérents, membres ou membres associés ont les mêmes droits et obligations pour clarifier la situation des membres associés et à l'alinéa 7 que Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'est pas à jour de ses cotisations ne peut exercer son droit de vote à l'Assemblée générale et, selon les conditions fixées par le Règlement intérieur, est réputé démissionnaire. Georges Kutukjian tient à rassurer les membres en précisant que cela ne se fera qu'après de nombreuses relances.

**Article VIII : Assemblée générale**

On indiquera **à l'alinéa 2** que le rapport des Commissaires aux comptes doit aussi être approuvé par l'Assemblée générale, à l'alinéa 3 que lors des votes Pour la détermination de la majorité, seuls les membres votant pour ou contre sont compris comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non-votants et à l'alinéa 5 que L'Assemblée générale a lieu normalement en mode présentiel (en personne) mais peut se réunir en mode distanciel (en ligne) ou en mode mixte (hybride) si les circonstances l'imposent .

### **Article IX : Comité exécutif**

**A l'alinéa 1**, deux précisions formelles sont apportées : COMEX mis entre parenthèses et la publication d'une revue périodique ; **à l'alinéa 5**, il est précisé que le Conseil exécutif peut inviter le Président en exercice de l'Assemblée générale, pour se conformer à une pratique déjà suivie et qui a montré son utilité. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

### **Article XI : Correspondants**

Cet article nouveau porte sur la création possible de correspondants pour tenir compte de la situation de membres résidant dans certains pays. Il s'agit d'une faculté et non pas d'une obligation. L'article se lit ainsi : Le Comité exécutif peut désigner des membres de l'Association comme correspondants dans des pays ou des zones géographiques afin de renforcer les liens de communication entre les membres de l'Association d'un même pays ou d'une zone géographique. La désignation d'un correspondant est à l'initiative du Comité exécutif ou sur proposition des membres intéressés d'un pays ou d'une zone géographique.

**En conséquence de l'ajout de cet article, les suivants sont renumérotés.**

### **Article XIV (ex XIII) Révision des Statuts**

Il est de nouveau précisé que la majorité requise est celle des membres présents et votants et il est précisé à la fin que le Manuel évoqué est celui des ressources humaines de l'UNESCO.

### **Article XVI (ex XV) : Procédures et consultations spéciales**

Il s'agit d'un article nouveau qui stipule que Lorsque, dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale ou du Conseil exécutif, l'approbation de ces organes est requise en vue de mesures d'urgence et d'importance exceptionnelle, le Président peut, s'il l'estime nécessaire, consulter les membres par correspondance ou par courrier électronique. Pour être adoptée, la mesure proposée doit recueillir la majorité des deux tiers des membres votants. Georges Kutukjian précise qu'il s'agit de circonstances rares ne permettant pas la réunion de l'organe considéré même en forme distancielle.

### **Amendements au Règlement intérieur**

#### **Préambule**

Il s'agit de tenir compte de la renumérotation des derniers articles des Statuts. L'article ici visé porte désormais le numéro XIII.

#### **Membres et membres associés**

**Article I : Attestation** : la notion de carte est remplacée par une Attestation dont la validité dépend de l'acquittement de la cotisation annuelle par le membre. Georges Kutukjian précise que cette attestation n'a pas à être renvoyée annuellement.

**Article II : Conjoint survivant** : **à la première phrase**, pour lever toute ambiguïté, il est indiqué que le conjoint d'un membre décédé peut devenir lui-même membre, le cas échéant, aux mêmes conditions que son conjoint en adressant au Président une demande à cet effet. Les modifications prennent en considération différents cas, tels que celui d'un conjoint survivant qui serait elle-même ou lui-même retraité(e) d'une autre organisation et membre de l'Association des Anciens de celle-ci. Elle ou il ne pourrait alors que devenir membre associé

de l'AAFU. **A la seconde phrase**, il est indiqué que la disposition s'applique au conjoint d'un membre ou ancien membre du personnel de l'UNESCO ou d'une Agence des Nations Unies.

### Assemblée générale

**Article IV : Convocation : au premier alinéa**, il est précisé que le Président de l'Association convoque l'Assemblée générale deux mois au moins avant l'ouverture de la session ordinaire ; **au troisième alinéa**, il est repris ce qui figure désormais dans les Statuts sur le mode normal de réunion en présentiel et la possibilité de réunion en mode distanciel ou en mode mixte. Il est ajouté que dans le cas de ces réunions en mode distanciel ou en mode mixte, le présent règlement intérieur continuera à s'appliquer pleinement.

**Article V : Ordre du jour : au premier alinéa, sous-alinéa h.**, il est précisé que le rapport du Trésorier doit être certifié par les commissaires aux comptes conformément aux Statuts. **Au même alinéa**, il est ajouté un alinéa stipulant que Dans le cas d'une session en mode distanciel ou mixte, les documents nécessaires seront mis à la disposition des membres et membres associés de l'Association dans les mêmes délais sur son site web et ce téléchargement numérique leur sera notifié par courrier électronique. **Au deuxième alinéa**, il est précisé que l'ordre du jour provisoire des sessions extraordinaires comprend toutes questions proposées par l'Assemblée générale, par le Comité exécutif ou par cent membres au moins qui ont demandé la convocation de la session. **Au troisième alinéa**, il est indiqué que l'ordre du jour provisoire des sessions de l'Assemblée générale en mode distanciel ou mixte est établi selon les mêmes dispositions prévues au premier paragraphe. Il est ajouté que cet ordre du jour devrait être adopté en tenant compte des conditions spéciales justifiant la tenue d'une session en mode distanciel ou mixte, de sa longueur, du temps disponible pour la session et des efforts à faire pour faciliter une pleine participation des membres compte tenu des différents fuseaux horaires.

**Article VII : Conduite des débats** : la révision porte d'abord sur le cas des réunions en distanciel ou mixtes. Il est ainsi prévu **au premier alinéa** que : Dans le cas d'une session en mode distanciel ou mixte, l'Assemblée générale veille, dans la mesure du possible à examiner sans débat autant de points de l'ordre du jour que possible et à adopter les décisions par consensus. **Au deuxième alinéa**, il s'agit de réduire la durée de la suspension de séance lorsque le quorum n'est pas atteint : Le quorum est constitué par la majorité des membres participants enregistrés. L'Assemblée générale ne peut prendre aucune disposition si le quorum n'est pas atteint. Toutefois si, après une suspension de séance de cinq minutes, le quorum n'est pas réuni, le Président peut demander aux membres présents en séance de décider à l'unanimité la suspension temporaire de l'application du présent paragraphe. **Le troisième alinéa** revient au cas particulier des réunions en distanciel ou mixtes : Dans le cas d'une session en mode distanciel ou mixte, les membres inscrits devront fournir leurs coordonnées avant la réunion afin de permettre leur participation en ligne, après vérification de leur identité et de leur habilitation à participer à un vote le cas échéant ; le quorum pour une session en mode distanciel ou mixte serait alors constitué par la majorité des membres qui participent à la réunion.

**Article VIII : Procédure de vote : le premier alinéa** reprend les nouvelles dispositions des Statuts quant à la définition de la majorité : Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale, qui prend ses décisions à la majorité des membres présents (ou représentés) et votants, sauf dans les cas où les dispositions du présent règlement intérieur requièrent une majorité des deux tiers. Pour la détermination de la majorité, seuls les membres votant pour ou contre sont comptés comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non-votants. **Au sixième alinéa**, il est stipulé que L'Assemblée vote à main levée si elle se tient en mode présentiel, sauf si elle en décide autrement sur proposition du Président ou d'un membre de l'Association et sous réserve de l'article XI ci-après concernant l'élection des

membres du Comité exécutif. Les votes se déroulent par voie électronique si l'Assemblée se tient en mode distanciel. En cas de session virtuelle, l'Assemblée peut proposer d'adopter une procédure d'approbation tacite pour la prise de décision par laquelle, si le silence n'est pas rompu, la décision est considérée comme adoptée. Au septième alinéa, il est indiqué que Lorsqu'un vote au scrutin secret est requis, l'Assemblée générale peut décider de modalités pratiques pour la tenue de ce scrutin lors d'une session en ligne ou par correspondance. Enfin, au huitième alinéa, le délai pour l'envoi des procurations est fixé à au-moins quatre semaines à l'avance.

**Article IX : Compte-rendu des sessions :** il est précisé que le compte-rendu des sessions de l'Assemblée générale publié dans la revue de l'Association est synthétique.

### Comité exécutif

**Article X : Candidatures : au premier alinéa,** il est prévu que l'élection des membres du Comité exécutif est annoncée six semaines au-moins avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale. **Au second alinéa,** il est indiqué que les candidatures doivent parvenir au Comité exécutif quatre semaines au moins avant la date de l'Assemblée générale. La photo qui l'accompagne doit être récente.

**Article XI : Elections : au premier alinéa,** il est prévu que le vote a lieu lors de de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale au scrutin secret. Toutefois, si le nombre des candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, l'Assemblée générale peut décider de recourir à une élection par acclamation.

**Article XII : Bureau : au quatrième alinéa,** il est prévu que Le Président peut réunir en mode distanciel les membres du Bureau en cas d'urgence ou si des circonstances l'imposent.

**Article XIII : Réunions et méthodes de travail : au deuxième alinéa,** il est aussi prévu que le Comité exécutif peut se réunir en mode distanciel ou mixte en cas d'urgence ou si les circonstances l'imposent.

### Organes subsidiaires

**Article XV : Composition et fonctionnement : au second alinéa,** il est indiqué que chaque organe subsidiaire informe le Comité exécutif de l'état de ses travaux.

**Article XVI : Revue de l'Association :** le terme « revue » est employé dans tous les alinéas.

**Article XVII : Autres publications :** il est précisé que Le Comité exécutif et les organes subsidiaires peuvent proposer des publications résultant de leurs travaux.

### Dispositions finales

**Article XXI : Suspension du Règlement intérieur :** il est stipulé que L'Assemblée générale peut suspendre l'application de tout article du présent Règlement par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, à condition que la proposition de suspension ait été notifiée 24 heures à l'avance. Ce délai peut être supprimé si aucun membre ne soulève d'objection.

**Article XXII : Langues de travail : au deuxième alinéa,** il est indiqué que Les débats des organes directeurs et subsidiaires peuvent se dérouler en anglais ou en français, au choix des orateurs.

### **Annexe : Dispositions régissant le Fonds de solidarité**

**Article IV : Procédure d'octroi d'une aide financière : au premier alinéa**, il est dit que la demande écrite doit comporter tous les éléments d'appréciation et pièces justificatives indispensables à l'étude du cas.

**Article V : Responsabilités du Conseil et du Comité exécutif : à la dernière phrase**, il est indiqué que le Comité exécutif fait rapport annuellement à l'Assemblée générale.

A l'issue de cette présentation, le Président de séance a précisé que, comme il se devait, la Directrice générale a été consultée et n'a éprouvé aucune difficulté à l'égard de ces amendements.

#### **Discussion et adoption**

Un intervenant dit qu'il regrette que la règle retenue pour les Assemblées générales soit le mode présentiel, les modes distanciels et hybrides étant retenus aux circonstances exceptionnelles. Il aurait souhaité que le mode hybride qui permet aux membres éloignés de participer tandis que les plus proches peuvent venir sur place soit pérennisé. Une intervenante souligne l'importance de maintenir les réunions en présentiel qui permettent à beaucoup d'anciens de se retrouver. Un troisième participant apporte son soutien à la formule du mode hybride. Le Président de l'AFFU répond que le Comité exécutif aurait préféré retenir celui-ci qui favorise la participation la plus large. L'expérience de la présente session montre, à cet égard, que l'introduction du mode distanciel permet effectivement à nombre de membres éloignés d'être virtuellement présents. Il assure que le Comité exécutif est déterminé à examiner à chaque fois la possibilité d'appliquer le mode hybride mais qu'il n'avait pas estimé possible de le poser en règle dans les Statuts en raison des difficultés matérielles qu'il peut parfois engendrer ainsi que du coût qu'il représente.

Une participante demande des précisions concernant « l'attestation » : existe-t-elle déjà ou est-elle en projet ? Le Président de l'AFFU répond qu'elle sera mise en place lorsque les nouveaux Statuts entreront en vigueur, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Trésorière ajoute que les nouveaux membres reçoivent déjà un élément écrit certifiant leur inscription. Elle précise qu'il ne serait pas envisageable d'envoyer chaque année aux 1200 membres une attestation. Cela ne se fera que lorsqu'une demande sera présentée.

Le Président de séance soumet l'ensemble des amendements à l'approbation de l'Assemblée générale. Il précise que la numérotation des alinéas pourra être revue en tant que de besoin.

Les amendements aux Statuts et au Règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité par acclamation.

#### **Point 12 : Élection des Commissaires aux Comptes**

Le Président de séance présente les deux candidats : Mohammed Bachiri et Rosa Primois. Ceux-ci sont réélus à l'unanimité par acclamation.

**Point 13 : Questions diverses**

Aucune question n'est évoquée.

**Point 14 : Clôture de la session**

Après les remerciements émanant du Président de l'AAFU et du Président de séance, la clôture de l'Assemblée générale est proclamée à 17h50.